

Contrat de séjour

Le Domaine de Mirabelle

Adresse : 39 rue des Champs Célieux 54550 Maizières.

Gérante : Camille BRONNER

Téléphone : 06.75.37.61.60

Site internet : <https://www.le-domaine-de-mirabelle-pension-pour-chats.fr/>

Numéro SIRET 84784229100019

Cette activité est réglementée et déclarée auprès des services vétérinaires de Meurthe et Moselle

Présentation :

LE DOMAINE DE MIRABELLE est une pension exclusivement féline.

La pension a été pensée de façon à apporter le maximum de confort, de sécurité et de bien être durant le séjour de votre chat. Assistante vétérinaire depuis 2001, j'ai pu bénéficier des conseils avisés de vétérinaires et ainsi concevoir les lieux pour que votre compagnon se sente le mieux possible et presque comme chez lui.

La pension fonctionne en espace commun, et même si le chat est un animal territorial, à la pension il se retrouve sur un espace neutre et la cohabitation avec ses congénères est plus facile que sur son propre territoire.

Conditions d'admission :

Obligatoires dans le but de protéger tous les pensionnaires et donc votre propre chat.

Avant l'installation au Domaine de Mirabelle et ceci pour être en conformité avec la direction des services vétérinaires, le propriétaire devra présenter le carnet de santé de son chat (qui sera conservé toute la durée du séjour) où devront figurer :

- Les vaccins annuels à jour : typhus, coryza et vaccination leucose pour les chats qui sortent, (primo vaccination + rappel datant de moins d'un an et plus de 15 jours avant l'arrivée à la pension).
- La vaccination antirabique reste recommandée en France mais n'est pas obligatoire.
- L'identification (tatouage ou puce électronique).
- La castration pour les mâles de plus de 6 mois ou stérilisation pour les femelles de plus de 5 mois.
- Le traitement antiparasitaire complet (puces, tiques et vermifuge) à effectuer 15 jours avant l'arrivée.

Le Domaine de Mirabelle se réserve le droit de refuser l'entrée d'un chat qui ne remplit pas ces obligations sanitaires, s'il est malade et contagieux, ou si l'animal présente un comportement agressif ou dangereux.

Il peut être suggéré de vermifuger votre chat après le séjour ; la pension décline toute responsabilité si l'animal a des parasites à son issue, ce qui serait dû au fait que le traitement antiparasitaire effectué avant l'arrivée à la pension n'aurait pas été efficace car tous les chats acceptés auront été traités au préalable.

Réservation :

La demande de réservation s'effectue par téléphone ou SMS. Dès confirmation de la disponibilité des dates de séjour, il sera demandé au propriétaire de signer le présent contrat.

Règlement :

Le tarif se consulte sur le site <https://www.le-domaine-de-mirabelle-pension-pour-chats.fr/>. Le Domaine de Mirabelle se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment et facture par demi-journée d'occupation. Le contrat de séjour signé sera gardé par la pension et remis au propriétaire.

Tout frais supplémentaire (extras, soins, visites chez le vétérinaire...) est à régler à l'issue du séjour.

Le tarif journalier inclut l'hébergement, la litière et la nourriture ; celle-ci est de qualité et a été choisie pour son appétence avec 2 parfums à disposition : viande et poisson. Le Domaine de Mirabelle ne pourra être tenue pour responsable si l'animal présente une sensibilité intestinale à défaut d'une transition alimentaire progressive qui ne peut être envisagée. En cas de régime alimentaire particulier, le propriétaire peut apporter sa propre alimentation et tout sera mis en œuvre pour que ce régime soit respecté mais sans pour autant pouvoir le garantir car pour éviter un stress supplémentaire la nourriture est en libre-service.

Entrée et départ du chat :

Pour des raisons de sérénité, d'hygiène et de sécurité, les admissions et sorties du chat s'organisent par téléphone au 06 75 37 61 60 exclusivement sur rendez-vous.

Le félin devra arriver à la pension dans une caisse de transport sécurisée.

Responsabilité de la pension/accidents :

Je m'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer le bien-être, le confort, l'hygiène, la sécurité et préserver la santé des chats qui me sont confiés. Les locaux sont nettoyés et désinfectés régulièrement, chauffés en hiver et climatisés en été. La plus grande attention sera portée à tous les pensionnaires durant leur séjour en respectant les besoins fondamentaux liés à l'espèce féline en général et au besoin individuel de chaque chat selon son tempérament.

En réservant un séjour au Domaine de Mirabelle, le client reconnaît que la garde d'un chat dont le comportement peut-être en partie imprévisible, empêche d'exercer sur lui un contrôle permanent et absolu. De plus, l'accès à l'enclos extérieur et la présence de circuits en hauteur, suspensions murales et jouets mobiles impliquent l'acceptation par le client d'un risque inhérent à la nature même du chat.

La pension Le Domaine de Mirabelle ne peut donc être tenue responsable :

D'un accident avec blessure suite à la circulation du chat sur les plateformes, suspensions et jouets mis à sa disposition (à l'intérieur comme à l'extérieur). Les jouets usagés sont remplacés au fur et à mesure.

D'une blessure accidentelle causée par un autre chat lors d'un conflit. La pension veillant à ce que les chats qui se côtoient aient un tempérament compatible, dans le cas contraire le félin dérangé ou dérangeant sera isolé du groupe.

De toute maladie, tout accident de nature imprévisible (crise cardiaque, problème lié à la vieillesse, torsion, épidémie, blessure, perte de poids, en règle générale de l'état de santé du chat lorsque la cause est antérieure à son séjour et révélée lors de celui-ci ou postérieurement).

Si l'agressivité du chat empêche de lui prodiguer les soins dont il a besoin.

Le propriétaire est conscient du fait que l'animal vit avec d'autres animaux, il n'est pas à l'abri d'un incident.

Certaines maladies peuvent être présentes depuis des mois, voire des années dans l'organisme de certains chats, sans pour autant être visibles (on parle alors de porteur sain) et un événement perturbant (tel que le transport, changement des habitudes) peut déclencher l'apparition des symptômes. C'est le cas, entre-autre de la péritonite infectieuse (PIF), du FIV (sida du chat), de la teigne, de la leucose, de certaines formes chroniques du coryza, de l'insuffisance rénale ou hépatique, qui peuvent apparaître pendant ou après le séjour. Le Domaine de Mirabelle ne pourra être tenue responsable de l'apparition de ces maladies.

De façon générale, Le domaine de Mirabelle ne saurait être tenue pour responsable du mauvais état de santé du chat lorsque celui-ci n'a aucun lien avec sa présence dans l'établissement. En tout état de cause, le compte-rendu d'intervention et/ou le certificat établi par notre vétérinaire sanitaire ou tout autre vétérinaire habilité amené à recevoir et prendre soin du félin, fera foi de l'état de santé du chat et de l'altération de celle-ci jusqu'à ce que preuve du contraire soit apportée par le propriétaire du chat.

Le Domaine de Mirabelle est couvert par une assurance professionnelle couvrant tout dommage que l'animal pourrait subir ou causer durant son séjour.

Chaque chat a une valeur propre (sentimentale et/ou financière) aux yeux de son propriétaire, il est conseillé au propriétaire d'avoir une assurance en responsabilité civile pour son animal ; celui-ci reste responsable de tous les

dommages éventuels causés par ce dernier durant son séjour à la pension, exceptée une faute grave reconnue imputable à la pension. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité.

Les propriétaires de chats reconnus de valeur ou de concours sont tenus d'être assurés personnellement.

Le domaine de Mirabelle se réserve le droit de refuser de prendre en charge un animal trop agressif, sous traitement médical lourd ou atteint d'une maladie grave et/ou contagieuse

Maladie/décès

Maladie :

En cas de traitement médicamenteux (comprimés, gouttes, pommade) , le propriétaire doit fournir à la pension une ordonnance de moins de 2 mois ainsi que les médicaments en nombre suffisant pour toute la durée du séjour. En cas de quantité insuffisante, les suppléments de traitement seront achetés et facturés au propriétaire lors du départ.

En aucun cas, la pension ne pourra être tenue responsable des suites imputables dues au traitement (effets indésirables, maladie, décès) et/ou dues à la maladie. En signant ce document, le propriétaire autorise l'administration des médicaments et reconnaît les risques liés à la maladie de son animal ainsi qu'à la prise d'un traitement médicamenteux.

En cas de problème médical, je m'engage à prévenir le propriétaire et à prendre toutes les dispositions pour assurer la bonne santé du chat dans les plus brefs délais. Le Domaine de Mirabelle ne pourra être tenue responsable d'avoir fait intervenir un vétérinaire, suite à une observation sérieuse et réfléchie prise en concertation avec le vétérinaire référent de la pension, et ce, sans abus, dans un souci d'intégrité de la santé du chat gardé. Le vétérinaire consulté est habilité à prendre toute décision pour le bien-être du chat séjournant à la pension qui ne peut attendre d'avoir recueilli l'accord de son propriétaire.

Les frais vétérinaires (consultations, soins et déplacement) qui surviennent durant le séjour sont à la charge du propriétaire sur présentation des justificatifs. Aucun chat séjournant au Domaine de Mirabelle ne sera laissé sans soin.

Le Domaine de Mirabelle s'engage à prendre en charge tous les frais vétérinaires si sa responsabilité est engagée.

Le Domaine de Mirabelle se réserve le droit de refuser la réservation d'un séjour ou la prise en charge d'un chat par omission de signalisation de la part du propriétaire d'une pathologie ou d'un souci de santé qui pourrait être au détriment de la santé et/ou de la sécurité des autres pensionnaires ou même au bon déroulement des activités de la pension.

Décès :

Dans le cas où le décès du chat intervient au cours de son séjour, Le Domaine de Mirabelle décline toute responsabilité sans preuve directe et concluante d'une faute ou négligence. Le Domaine de Mirabelle met tout en œuvre pour assurer l'entière sécurité des chats séjournant dans son établissement et peut garantir de son sérieux, de son professionnalisme et de ses connaissances mises au service de ses pensionnaires.

Je soussigné(e), Mr/Me..... avoir pris connaissance du contrat de séjour/conditions générales de réservation et de vente du Domaine de Mirabelle pension pour Chats et l'accepter sans réserve

Fait à..... Le :

Signature Le Domaine de Mirabelle

Nom et signature du propriétaire
Précédé de la mention
Lu et approuvé